

GROUPE DES PROGRAMMES

Le 24 juillet 2019

Madame Caroline Cloutier
Coordonnatrice de commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponse à la série de questions DQ13 demandées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le projet de voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Bonjour Madame Cloutier,

Voici les réponses aux questions demandées par la Commission dans votre lettre du 22 juillet dernier.

Question 1 :

Lors de la première partie des audiences, il a été mentionné que des rencontres seraient tenues par des représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) à Lac-Mégantic, à Frontenac et à Nantes. Ces rencontres visaient à soutenir les propriétaires touchés par la voie de contournement dans l'évaluation des compensations. Lors des audiences, il avait été mentionné que l'accompagnement de l'UPA serait offert à tous les propriétaires touchés (DT2, p. 45 à 47 et 6-7).

- La commission souhaiterait savoir si cet accompagnement est offert à tous les propriétaires touchés ou uniquement aux producteurs agricoles membres de l'UPA ?
- Si cet accompagnement est exclusif aux producteurs agricoles membres de l'UPA, existe-t-il un autre mécanisme d'accompagnement pour les autres propriétaires/résidents impactés ?

Réponse 1 :

Premièrement, nous avons constaté que les documents référés par le BAPE ne parlent pas « d'accompagnement pour l'évaluation des compensations » mais bien d'accompagnement pour remplir le questionnaire remis par SPAC aux propriétaires visés par l'acquisition de terrains en juin dernier. Ce questionnaire a servi à la cueillette de données permettant à SPAC de bien comprendre la réalité de chaque propriétaire (ligne 25 page 46 et ligne 25 page 7) et par conséquent, d'envisager les indemnités auxquelles ils pourraient avoir droit.

À notre connaissance, le syndicat de l'Union des producteurs agricoles (UPA) a assisté les propriétaires qu'il représente pour compléter le questionnaire. Les autres propriétaires ont pu être accompagnés par SPAC afin de compléter leur questionnaire. D'ailleurs, des téléphones de suivis et des offres de service d'accompagnement à cet effet ont été fournis par SPAC en juin.

En guise d'information complémentaire sur le processus d'acquisition, une liste d'indemnités potentielles a été élaborée par le gouvernement fédéral de concert avec l'UPA et le Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec (SPFSQ), conformément à la Loi sur l'expropriation fédérale qui nous sert de cadre de référence. Cette liste s'appliquera à tous les propriétaires visés. L'évaluation des indemnités sera effectuée au cas par cas par des évaluateurs agréés assistés d'ingénieurs forestiers et d'agronomes mandatés par SPAC. Ainsi, une première offre sera remise aux propriétaires pour débiter les négociations. Chaque propriétaire pourra faire appel à des conseillers professionnels (notaire, évaluateur, agronome, ingénieur forestier etc.) pour l'appuyer durant les négociations, s'il le juge nécessaire. Le gouvernement s'engage à rembourser aux propriétaires les frais raisonnables de ces professionnels, pourvu qu'ils fournissent la proposition de service du professionnel incluant ses honoraires, préalablement à l'embauche de celui-ci.

Sincères salutations,



Elizabeth Newgard pour
Luc-Alexandre Chayer
Directeur, Programmes d'infrastructures de transport
Québec et Territoires du nord
Transports Canada
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5
luc-alexandre.chayer@tc.gc.ca